

DEMANDE DE PHOTOCOPIE D'EXAMEN

Conformément à la législation (Circulaire ministérielle n°5762 du 10/06/2016), en application du Décret du 22 décembre 1994, il est possible de demander une copie d'examen de mon enfant si je le juge utile.

Je soussigné(e)

NOM et prénom :
 père / mère / tuteur légal¹ de

NOM et prénom de l'élève : **Classe :**

désire obtenir une photocopie de l'épreuve d'examen dont j'indique les références ci-dessous.

Branches	Professeur	Visa Service « Photocopies »
.....
		<i>Coût des copies</i>

Par la présente, je m'engage à payer les frais de photocopies des examens demandés.

Prix de la copie : 0,25€ par face (Décret du 22 décembre 1994, article 11).

Date :	Signature :
--------	-------------

Procédure :

Idéalement, toute demande de copie d'examen devra être assortie d'une rencontre avec le professeur concerné. Aucun élève n'est autorisé à consulter les épreuves d'un autre élève.

Les demandes sont faites via ce formulaire, à l'accueil du Collège, par l'élève ou ses parents, au plus tard le mercredi 30 juin 2021 à 12h. Pour les demandes ultérieures, s'adresser à la direction.

Les copies seront à retirer **entre le vendredi 2 juillet et le mercredi 7 juillet** moyennant paiement de la somme correspondant au nombre de feuilles imprimées.

Cachet et signature de la direction

Je soussigné(e) déclare avoir reçu une photocopie des documents repris ci-dessus. L'élève et ses parents s'engagent à n'utiliser cette copie que dans un but d'aide pédagogique, à ne pas transmettre la photocopie réalisée à une tierce personne, ni permettre à une tierce personne de les reproduire.	
Date :	Signature :

¹ Biffer les mentions inutiles